



PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale
des territoires

Service environnement

Biodiversité Forêt Chasse

Charleville-Mézières, le 17/06/16

Synthèse des observations du public

Affaire suivie par : Mylene THERY
Tel : 03 51 16 51 12
Fax : 03 24 37 51 17
@ : mylene.thery@ardennes.gouv.fr

relative au projet d'arrêté préfectoral fixant la liste des espèces d'animaux classées nuisibles sur tout ou partie du département des Ardennes pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ainsi que leurs modalités de destruction

Le projet d'arrêté préfectoral fixant la liste des espèces d'animaux nuisibles classées nuisibles sur tout ou partie du département des Ardennes pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ainsi que leurs modalités de destruction a fait l'objet d'une consultation du public du 9 mai 2016 au 29 mai 2016 et compte tenu d'un problème informatique survenu du 13 au 29 mai, le délai consultation a été prorogé jusqu'au 15 juin 2016 inclus.

Au cours de cette période de consultation en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes, ce projet d'article a fait l'objet d'une observation, par voie électronique, qui exprime une opposition à la régulation des espèces nuisibles.

Cet avis ne comporte pas d'élément de nature à remettre en cause les dispositions de l'arrêté préfectoral.